



Département fédéral de l'Environnement, des Transports,
de l'Énergie et de la Communication DETEC
Monsieur Albert Rösti, Conseiller fédéral
Palais fédéral Nord
CH-3003 Berne

Par courrier électronique à : vernehmlassung@astra.admin.ch

Berne, le 9 janvier 2026 / FP

Redevance liée à la prestation kilométrique des véhicules électriques / Impôt sur le courant de recharge pour les véhicules électriques

Prise de position de l'Automobile Club de Suisse ACS

Interlocuteur en cas de questions :
Fabien Produit, Secrétaire général Automobile Club de Suisse ACS,
fabien.produit@acs.ch Tél. 031 328 31 17

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir invités à communiquer notre prise de position et répondons au questionnaire concernant la procédure de consultation mentionnée plus haut.

L'ACS s'engage en faveur de l'ouverture technologique et pour une participation de tous les usagers de la route aux coûts d'entretien et d'aménagement des routes. Il salue donc le fait que, à l'avenir, les véhicules électriques soient eux aussi soumis à une taxe, au même titre que les véhicules à propulsion fossile, qui sont depuis longtemps assujettis à la taxe sur les huiles minérales.

C'est avec plaisir que nous nous prononçons sur quelques-uns des points du projet de manière plus spécifique et précisons notre position plus en détail qu'évoqué dans le questionnaire :

Remarque générale

Sur le principe, l'ACS soutient l'introduction d'une taxe pour les véhicules électriques. De notre point de vue, cependant, celles-ci ne doivent servir qu'à compenser les recettes perdues par la Confédération en raison de l'électrification du parc automobile. En outre, nous estimons



qu'une taxe doit être prélevée au moyen d'un système simple et peu coûteux, garantissant la protection des données et ne fournissant aucune base pour l'introduction d'un péage routier. De même, une taxe doit être équilibrée au regard d'autres objectifs liés à la décarbonisation et, par exemple, ne doit pas être imposée aux importateurs automobiles.

Variante « prestations kilométriques »

L'ACS refuse la variante « prestations kilométriques », car elle représente la base pour l'introduction d'un *roadpricing* ou pourrait respectivement en être l'équivalence. Depuis toujours, l'ACS refuse catégoriquement un *roadpricing* unilatéral.

Variante « courant de recharge »

De manière générale, l'ACS est favorable à la variante « courant de recharge », car la taxe serait payée lors du « ravitaillement », c'est-à-dire à la station de recharge, comme c'est le cas pour les véhicules à propulsion fossile. À notre avis, cette variante est toutefois très complexe et coûteuse à mettre en œuvre, raison pour laquelle elle ne devrait pas recueillir la majorité des suffrages.

Variante alternative

Comme les deux variantes proposées dans le projet de loi ne satisfont pas, l'ACS considère qu'une variante alternative devrait être élaborée. Nous pourrions envisager que dans un premier temps, la taxe soit prélevée sous forme de forfait, comme mentionné dans la question 1.5 du questionnaire. À notre avis, un tel scénario devrait continuer à être développé.

Date d'introduction

L'ACS est favorable à un report de la date d'introduction au-delà de 2030. Si une introduction en 2030 devait s'avérer préjudiciable par rapport à d'autres objectifs en matière de décarbonisation, nous estimons que la date d'introduction pourrait être reportée. Nous sommes toutefois opposés à l'idée de faire dépendre la date d'introduction du pourcentage de véhicules électriques par rapport à l'ensemble du parc automobile en Suisse.

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir le questionnaire dûment rempli, en complément de notre prise de position.

Par avance, nous vous remercions de prendre en compte notre avis.

Meilleures salutations

Automobile Club de Suisse


Fabien Produt
Secrétaire général



L'ACS

L'Automobile Club de Suisse (ACS) a été fondé le 6 décembre 1898 à Genève. Il regroupe quelque 95 000 automobilistes suisses et défend leurs intérêts en matière de politique des transports, de l'économie, du tourisme, du sport et d'autres domaines liés au trafic motorisé privé. Il accorde une attention particulière à la législation sur la circulation routière et à son application et s'engage en faveur de la sécurité routière.